

ASSEMBLÉE NATIONALE

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 3980)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 64

présenté par

M. Gérard, Mme Vanceunebrock, Mme Colboc, Mme Racon-Bouzon, M. Claireaux, M. Vignal,
Mme Valérie Petit, M. Kerlogot, Mme Krimi, M. Orphelin, Mme De Temmerman, M. Serville,
Mme Gaillot, Mme Sage et Mme Provendier

ARTICLE 8 BIS

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.